

CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

M. le Maire : Claude Nef

M. le 1^{er} adjoint en charge des écoles : Pierre Agras

Mme Véronique Mascarenc

M. le directeur du centre de loisirs ALAE Jean-Luc Clet

Les parents délégués :

M. Beneult Jonathan

Mme Delannoy Emilie

Mme Gousseff Marjorie

Mme Lamarque-Pedeboy Christelle

Mme Laverny Angélique

Mme Preneron Prescillia

APE (association des parents d'élèves) Mme Laffargue Aurélie, présidente

Les enseignantes :

Mme Clarens Laurie CE2/CM1 (remplace Mme Giroire)

Mme Lapeyre-Lacombe Véronique GS/CP

Mme Rouquette Nadine TPS/PS/MS et directrice

Mme Segues Muriel CM1/CM2

Mme Tajan Audrey/Gury Mélanie CP/CE1

I Elections

Les 5 élus délégués de parents d'élèves titulaires ont été précédemment cités, Mmes Capot Soline et Delannoy Emilie sont suppléantes. Cette année les élections se sont déroulées à nouveau uniquement par correspondance, il y a eu autant de votants qu'avant le covid. En 2019 par exemple, le bureau de vote était ouvert et il y avait 50,33% de votants, en 2022 : 52,80%. Les délégués peuvent être amenés à voter comme cela va être le cas pour le règlement intérieur modifié.

II Effectifs 2022-2023, évolutions

Les effectifs ont légèrement augmenté par rapport aux prévisions de novembre dernier et de façon significative par rapport à début juillet dernier où l'effectif était descendu en dessous des 100. Les arrivées ont touché quasiment tous les niveaux.

| | TPS | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
|---------------------------|--------------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| Nadine Rouquette | 2 +1 à venir | 10 | 13 | | | | | | | 25 |
| Véronique Lapeyre-Lacombe | | | | 13 | 9 | | | | | 22 |
| Audrey Tajan | | | | | 9 | 13 | | | | 22 |
| Isabelle | | | | | | | 11 | 9 | | 20 |

| | | | | | | | | | | |
|---------------|---|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| Giroire | | | | | | | | | | |
| Muriel Segues | | | | | | | | 6 | 15 | 21 |
| TOTAL | 2 | 10 | 13 | 13 | 18 | 13 | 11 | 15 | 15 | 110 |

III Règlement intérieur/ modifications et vote

Le nouveau règlement intérieur est validé à l'unanimité.

IV Suivi du projet d'école et évolution, projets pédagogiques dont prévention des risques internet, volet laïcité et lien avec l'ALSH

Les APC suivent les orientations de rentrée : conforter les acquis des élèves. La continuité pédagogique sera assurée si besoin par Beneylu sachant que certaines classes l'utilisent déjà.

Le Projet d'école a toujours cours suivant 2 axes principaux :

- 1 Améliorer les conditions d'apprentissages de tous les élèves en agissant sur leurs comportements dans leur vie pétiphérique à celle de leur vie d'élève
- 2 Construire positivement le vivre ensemble en renforçant le goût du travail en équipe

Les projets d'école vont être à refaire, nous pensons orienter le nôtre sur les arts sachant qu'ils font déjà partie intégrante du travail pédagogique à Castéra-Verduzan et que nous sommes convaincus du bien fondé culturel, tant au niveau de la diffusion auprès des élèves qui n'y ont pas accès habituellement qu'à celui du bénéfice obtenu : investissement de l'élève, ancrage des apprentissages et canalisation de certains comportements.

Cinéma : trois sorties sont prévues pour les cycle 2 et 3. Deux sorties pour le cycle1.
Théâtre Jeune Public : toutes les classes sont inscrites et ont été retenues par La Ligue de l'enseignement.

Lecture : 4 classes sont engagées dans *Les Incos*.

Le 12 mai 2023 se tiendra le vernissage de l'exposition des enfants de l'école à la mairie auquel participe l'ALSH. Il est axé sur le développement durable par le biais de la gravure. 4 classes ont visité l'exposition de Laura Dedieu au casino de Castéra-Verduzan avec l'intervention de Christophe Bassetto (ARTOP) qui a porté une oeuvre dans la classe des plus jeunes. Les enfants ont ensuite gravé et imprimé sur une presse professionnelle. Dans le prolongement de ce travail les GS/CP et CM1/CM2 travailleront sur le tri des déchets avec Trigône et bénéficieront de plusieurs interventions. Les classes sortiront sans doute à Montgaillard en fin d'année pour un parcours "sentier pieds nus" dans la même optique.

-Relation avec l'EHPAD pour les GS/CP/CE1 avec fabrication d'objets, lettres et dessins

- 11 novembre et 8 mai : l'école participera à la cérémonie au monument aux morts avec une lecture de textes et le chant de la marseillaise.

- œ 15 novembre : les élèves du CM2 participeront au cross du collège Saint Exupéry à Condom dans le cadre de la liaison CM2/6ième.
- œ Défi langues pour les CM1/CM2 également

24 juin : fête de l'école.

- œ les séances de piscine pour les CP semblent compromises au vu de l'augmentation des effectifs : la jauge des Thermes ne devant pas dépasser 15 élèves.

Prévention

- octobre 2022 : deux exercices de type attentat intrusion ont été exécutés avec évacuation des enfants de l'école vers un lieu sécurisé sur les 2 sites (hall de la mairie pour l'élémentaire et du restaurant scolaire pour la maternelle).

En ce qui concerne la prévention internet la gendarmerie fait une intervention le 17 novembre pour les parents à la mairie à 18H30. Elle est intervenue dans les classes de manière surprise pour réguler des problèmes de respect à l'autre ainsi que les enseignantes l'avaient fait en fin d'année scolaire précédente. Le permis internet sera abaissé aux classes de CE2/CM1. Une intervention de l'infirmière scolaire est également prévue mais nous n'avons pas encore de date, l'éducation à la sexualité aura lieu pour les plus âgés, des demandes sur l'hygiène et le sommeil sont en cours. L'école vient de signer la charte PHARE sur le harcèlement qui est engagée sur le département. Des groupes ressources sont constitués pour travailler en réseau sur les différents types de difficultés des élèves.

Dans l'objectif de mieux gérer les interactions entre élèves les classes de l'élémentaire ont des espaces réservés dans la cour. L'APE participe au financement de ces aménagements. Par rapport au volet laïcité (une partie de l'équipe sera en formation pédagogique) l'école tient à l'égalité pour tous, c'est pourquoi nous ne diffuserons plus de demande financière par le biais des cahiers des élèves, l'APE accédant aux adresses mails des parents qui n'ont pas émis d'opposition. C'est pourquoi lorsque nous demandons une participation par exemple aux sorties elle est la même pour tous. La coopérative finance les projets cinéma, théâtre et *Incos* et a obtenu un financement de l'inspection académique de 250 euros pour le projet gravure *Art en bus*.

V Bilan financier de la coopérative scolaire

| COMPTE DE FONCTIONNEMENT GENERAL | | | |
|----------------------------------|---------|--|---------|
| CHARGES | | PRODUITS | |
| Charges des activités éducatives | 5856,36 | Subventions de l'État et des collectivités locales | 3460 |
| Achats de produits pour cession | 1606 | Ventes de produits pour cession | 2850,00 |
| Cotisations versées à l'OCCE | 231,99 | Participation volontaire des familles | 1471,2 |

| | | | |
|--|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Achats de biens durables | 18 | Subvention asso IDEAL | 322 |
| | | Recettes exceptionnelles | 3967 |
| Charges exceptionnelles | 28,9 | | |
| Total des charges | 7741,25 | Total des produits | 11562,45 |
| BILAN SIMPLIFIE | | | |
| ACTIF | | PASSIF | |
| banque | 10301,55 | report | 6480,35 |
| | | Résultat de l'année | 3821,2 |
| Total de l'actif | 10301,55 | Total du passif | 10301,55 |
| DETAIL DES SUBVENTIONS ENREGISTREES | | | |
| Mairie de Castéra | 2800,00 | | |
| Mairie d'Ayguetinte | 200 | | |
| Mairie de Cézan | 140 | | |
| Mairie de Bonas | 180 | | |
| Mairie de Cézan | 140 | | |
| Total | 3460 | | |

Le montant élevé de la coopérative s'explique par le remboursement de l'acompte pour la sortie à Cadouin (3967 euros) annulée en raison du COVID.

VI Travaux et fonctionnement

Le maire précise que certaines communes ne participent pas assez au regard du coût financier qu'un élève représente. Dans le cadre des dépenses la réparation du pont dans la cour de la maternelle est engagée avec un menuisier. Le tour du tapis du toboggan sera comblé (rétraction du sol sans doute avec la sécheresse).

L'école élémentaire neuve accuse un retard qui devrait décaler l'entrée dans les locaux au mois de septembre 2023. La visite est donc différée. Les huisseries sont en train d'être mises en place.

Les parents demandent à nouveau à privilégier les circuits courts pour la restauration scolaire. En ce qui concerne ce développement durable et une éventuelle production sur place, ainsi que les poules, le problème de la gestion au quotidien et sur la durée se pose. Quant au chauffage et à l'électricité la mairie ne réduira pas une consommation qui nuirait au bien être des élèves.

Nadine Rouquette, directrice